

Conseil académique
Séance du 18 avril 2017

Délibération n°1
Portant approbation **du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-4 à L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil académique d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, le conseil académique :

Vote

Nombre de membres en exercice : 69	Pour : 40
Nombre de membres présents : 27	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 13	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 29	Non participation : 0

Article unique : approuve le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016.

Le président de l'université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 17 juillet 2017
Notifié le : 17 juillet 2017